

Date de dépôt : 10 septembre 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Economies budgétaires et augmentation du nombre des élèves de l'enseignement primaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 1993, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant:

Considérant :

- les économies réalisées jusqu'à ce jour dans l'enseignement primaire, économies qui vont au-delà de celles qui sont prévues par le plan quadriennal (grâce notamment au changement d'horaire scolaire);*
- le fait que l'enseignement primaire a accueilli cette année 442 élèves supplémentaires tout en faisant le même effort de diminution budgétaire que les autres ordres d'enseignement;*
- les prévisions du SRS qui font état de 380 élèves de plus pour la rentrée prochaine (647 élèves de plus selon les nouvelles prévisions);*
- le projet de budget 94 qui envisage néanmoins 1,8% de diminution des ressources de l'enseignement primaire,*

les soussignés, parents d'élèves, enseignants et citoyens vous demandent :

- d'enjoindre le Conseil d'Etat et le département de l'instruction publique de tenir compte dans les efforts d'économies demandés du fait que les effectifs d'élèves augmentent à l'école primaire;*
- d'être attentifs à ce que l'école primaire, qui dispose de moyens moindres, ne fasse pas, plus que d'autres ordres d'enseignement, les frais des restrictions budgétaires.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Rétrospectivement, le Conseil d'Etat peut aujourd'hui affirmer que les préoccupations des auteurs de cette pétition ont été entendues. C'est ainsi que pour pérenniser un enseignement de qualité, un taux d'encadrement a été convenu en 2001 avec l'association représentative du personnel et l'association des parents d'élèves de l'enseignement primaire. Il est depuis cette date de 1 enseignant pour 17 élèves. Dans le même temps, le seuil du nombre d'élèves par classe a été fixé, au niveau cantonal toujours, à 20,7 puis il y a quelques années à 20,5. Il était de 19,78 lors de l'année scolaire 2011-2012. Ce taux de 1 enseignant pour 17 élèves sera évidemment respecté lors de cette année scolaire qui débute.

Parmi d'autres mesures recherchant un enseignement de qualité, le Conseil d'Etat a créé, en 2006, le Réseau d'enseignement prioritaire (REP), bien connu aujourd'hui, qui accorde à ces établissements des moyens supplémentaires. Dans ces 20 établissements, les classes comptent moins de 20 élèves. Deux critères sont déterminants pour qu'un établissement puisse adhérer à ce réseau: plus de 55% des parents d'élèves doivent être issus de catégories socio-économiques défavorisées et l'ensemble de l'équipe enseignante doit s'engager dans ce projet pour une durée de 3 ans.

Enfin, le Conseil d'Etat attire l'attention sur le premier considérant de cette pétition qui signale des économies réalisées lors de la suppression de la semaine de 4 jours et demi dans l'enseignement primaire. Le Conseil d'Etat rappelle que la semaine de 4 jours et demi sera réintroduite dès la rentrée scolaire 2014-2015 au cycle moyen, 120 postes d'enseignantes et d'enseignants seront créés à cet effet. Ainsi qu'une trentaine d'autres au cycle élémentaire, pour renforcer l'encadrement de l'enseignement de la lecture.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER